

# Sommaire

Droits et libertés – Les chiffres du jour – Vie syndicale  
Assemblée générale de la FNIC-CGT du 8 septembre 2020  
La dépendance/perde d'autonomie doit être intégrée à la Sécurité sociale  
Tract : « En route pour une riposte générale »

(Page 1)  
(Page 2)  
(Page 3)  
(Page 4)



# L'actualité du **ministère** des industries chimiques

N° 383 du 17 septembre 2020

## L'agenda

**ASSISES DE LA  
RIPOSTE NATIONALE**  
POUR UN  
CHANGEMENT DE  
SOCIÉTÉ  
**LES 29 ET 30  
OCTOBRE 2020  
À MARTIGUES**

**41<sup>e</sup>  
CONGRÈS**

LOUAN – 30 NOVEMBRE AU 04 DÉCEMBRE 2020  
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

**RÉUNIONS PARITAIRES  
À VENIR**

**23-09-CHIMIE : CNPE**

**24-09-INDUSTRIE PHARMA :  
CPPNI**

**24-09-PETROLE : CPNE**

**29-09-France CHIMIE :  
CPPNI**

**29-09-PETROLE : CPP OPCI 2i**

**01-10-PETROLE CPNSS SECURITE**

**06-10-INDUSTRIE PHARMA :  
CPNEIS**

**08-10-France CHIMIE :  
JURY CQP**

## Droits & libertés

**C'**est un principe général du droit du travail : l'employeur doit prendre à sa charge et approvisionner les salariés en équipements de protection. Deux textes du Code du travail peuvent ainsi être invoqués en cas de litige sur ce point :

- l'article L. 4122-2, selon lequel « les mesures prises en matière de santé et de sécurité au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs » ;
- l'article R. 4323-95, en vertu duquel « les équipements de protection individuelle [...] sont fournis gratuitement par l'employeur »

## MASQUE OBLIGATOIRE

qui assure leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires ».

### Les visières

L'utilisation de visières n'est pas une alternative au port du masque. Les visières sont un moyen supplémentaire de protection du visage et des yeux dans les situations où la distanciation physique n'est pas possible. Lorsqu'un dispositif de séparation n'est pas possible elles peuvent être portées en complément du masque, mais non en remplacement de ce dernier.

## 20 milliards de baisse

de l'impôt dit de « production » sont programmés sur 2 ans, soit 10 milliards/an. Cette vieille revendication du MEDEF, soi-disant pour améliorer la compétitivité, ne fera qu'augmenter les revenus du capital et des actionnaires !

## 1,5 milliard d'euros,

c'est le montant de la surtaxe que le gouvernement veut imposer aux complémentaires santé sur 2021 et 2022, soit une augmentation de plus de 3 points. Au final, une nouvelle fois, il est fort à parier que ce sont les assurés qui paieront la facture.

## Orga & Vie syndicale

**N**ous sommes en septembre et pourtant nous avons toujours un retard conséquent en termes de reversement des cotisations 2019, alors même que la Confédération a fixé comme objectif de clôturer l'exercice COGETISE 2019 fin octobre 2020.

À ce jour, nous avons toujours 110 syndicats qui n'ont rien reversé pour 2019, ce qui représente 2 478 FNI et 32 477 timbres en moins par rapport à l'année précédente. Pourtant, la Fédération a interpellé tous ses

## URGENCE POUR LE REVERSEMENT DES COTISATIONS

syndicats, par le biais d'un courrier, courant juillet, pour leur rappeler leurs obligations mais il y a eu très peu de retours, alors même que, bien souvent, le syndiqué, lui, est à jour de ses cotisations.

Cette situation est préoccupante pour le fonctionnement de notre organisation : rappelons-nous que, pour être syndiqué CGT, **la première règle est que le syndicat soit à jour de ses cotisations.**

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Tél. 01.84.21.33.00 -  
<http://www.fnic-cgt.fr> -  
E-mail : [contact@fnic-cgt.fr](mailto:contact@fnic-cgt.fr)  
Directeur de publication : Emmanuel Lépine  
Bimensuel - 1,06 €  
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 1020 S 06566

# Activité fédérale

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNIC-CGT DU 8 SEPTEMBRE 2020

**C**e 8 septembre 2020, c'est en présence de 250 délégués, représentant près de 150 syndicats, que s'est tenue l'Assemblée générale de rentrée de la FNIC-CGT.



Tenir une telle réunion, dans le contexte règlementaire sanitaire et les restrictions organisationnelles mises en place par la Confédération, est en soi déjà une réussite.

Cette Assemblée générale a débuté par une introduction offensive de notre Secrétaire général sur l'actualité internationale et nationale, sur la situation sanitaire et économique en France avec ses conséquences sur l'emploi, la mise en responsabilité de toutes les structures de la CGT (Confédération, Fédérations et Syndicats) et des militants.

Mais au-delà du simple constat de la situation, nous devons construire un large mouvement pour organiser la riposte à la hauteur des attaques que subissent les travailleurs dans les entreprises sur le plan social, avec la remise en cause des conquies depuis plusieurs générations.

La FNIC-CGT, avec d'autres Fédérations et Unions départementales CGT, ont décidé de construire une initiative de **riposte générale** pour nous opposer au fait que gouvernement et MEDEF n'ont pour seul objectif que de garantir et accroître les profits, par la destruction de l'ensemble de notre modèle social et des droits individuels et collectifs des travailleurs, privés d'emploi et retraités. De ce fait, la multiplication des mauvais coups

contre tous les secteurs professionnels, toutes les catégories professionnelles de travailleurs, met en lumière le caractère global de l'attaque et rend impérative l'organisation de la riposte générale du monde du travail afin d'éviter le « chacun chez soi », l'éparpillement des luttes ou encore le renoncement.

Outre les interventions des délégués sur la situation dans leurs entreprises, il a été fait état de la nécessité de revenir aux valeurs fondamentales de la CGT de construction collective et globale de la lutte de masse et de classe, de revenir au principe des bourses du travail comme lieux de fraternité, de débats, de vie sociale et syndicale.

**Il nous appartient maintenant, à toutes et tous, de construire les « marches pour l'emploi et la dignité », construire ce processus de lutte par entreprise, par secteur géographique avec, comme étapes nationales, le 17 septembre, le 17 octobre à Paris et les Assises pour un changement de société les 29 et 30 octobre 2020 à Martigues.**

### ALORS, DÈS MAINTENANT, CONTRUISONS ET AGISSONS.



# Actualité sociale

## LA DÉPENDANCE/PERTE D'AUTONOMIE DOIT ÊTRE INTÉGRÉE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

**N**ous ne voulons pas d'une 5<sup>ème</sup> branche « dépendance » de la Sécurité sociale qui ferait le bonheur des assurances privées.

Nous nous inscrivons dans les principes qui ont prévalu lors de la création de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la prise en compte des aléas de la vie, de la naissance à la mort.

Nous récusons de ce fait l'identification d'une contribution spécifique finançant le risque de la perte d'autonomie de la même façon que nous l'avons fait vis-à-vis de la CSA (journée de solidarité) ou de la CASA. « Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie ».

Avec une branche « dépendance », le financement pourrait être ouvert à des complémentaires, notamment les assurances privées, qui n'attendent que ça.

D'autre part, au vu des informations à notre disposition, il apparaîtrait que le gouvernement prévoit d'augmenter le financement de la perte d'autonomie en réorientant, à partir de 2024, les 23 milliards d'euros de la CRDS et une partie de la CSG depuis la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) vers la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

### Ce sont de fausses solutions !

La CGT affirme l'universalité de l'Assurance maladie. Il s'agit de la renforcer et d'y intégrer la réponse aux besoins de la perte d'autonomie.

La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et non ségrégative pour le vieillissement. Elle nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie.

**Ce droit à l'autonomie doit être intégré dans la branche Maladie de la Sécurité sociale.**

Nous sommes conscients qu'une amélioration et un élargissement des prises en charge par l'assurance maladie

impliquent un renforcement de ses recettes.

Pour cela, nous estimons que ceci doit se faire dans le cadre du salaire socialisé, à partir des cotisations sociales, préservant l'universalité de la branche de l'assurance maladie, et non par l'impôt, vers lequel semble s'orienter le gouvernement actuel avec l'augmentation de la CSG au détriment des cotisations maladie.

**La CGT pose le principe d'un financement solidaire intégral à 100 % de la Sécurité Sociale, permettant de couvrir tous les aléas de la vie.**

**Dans ce sens, elle fait des propositions cohérentes et solidaires.**

**La question de l'autonomie doit, pour la CGT, s'inscrire dans une politique globale de reconquête de la Sécurité Sociale renforcée, intégrale et universelle.**

**Elle doit être assise sur ses principes fondateurs, permettant à chaque personne de «faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort».**

D'autre part, au-delà des cotisations sociales, nous pourrions largement couvrir les 10 milliards d'euros nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie, si le gouvernement remettait en cause les différentes exonérations de cotisations sociales faites aux entreprises (66 milliards d'euros prévus en 2020) ou les paradis fiscaux existants. Toutes ces mesures devraient permettre une prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans le cadre de dispositifs publics.

*« La Sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires mais est directement investie pour le bien-être de nos citoyens. Faire appel au budget des contribuables pour la financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons. »*

Ambroise CROIZAT

**PAGE 4 : TRACT « CLEFS EN MAIN » À DIFFUSER MASSIVEMENT**





# EN ROUTE POUR UNE RIPOSTE GÉNÉRALE

**L**a riposte générale de la classe ouvrière et du peuple français contre le gouvernement et le patronat, est primordiale pour l'avenir de nos droits. L'heure n'est plus à la division. La crise du Covid-19 a été le détonateur d'une crise économique latente. Chômage massif, gouvernance autoritaire, destruction de nos conquies sociaux : **nous n'acceptons aucun des sacrifices que le gouvernement, illégitime et sans base sociale ou soutien populaire, veut nous faire accepter pour continuer d'engraisser un peu plus le patronat et les élites.**

**Alors, que faire ?**

**Se résoudre à des journées de luttes séparées et isolées artificiellement les unes des autres ?**

**NON, la riposte générale et globale est nécessaire pour changer de modèle économique !!**

Pour répondre à ces attaques permanentes du patronat et du gouvernement, la FNIC-CGT, en lien avec ses Syndicats, a décidé lors de l'Assemblée générale du 8 septembre, de mettre en place un programme d'initiatives et de luttes ainsi que l'organisation d'une marche pour l'emploi et la dignité.

**Cette marche se déroulera de Marseille à Paris, entre septembre et mi-octobre, avec le **samedi 17 octobre**, une manifestation nationale à Paris.**

De nombreux Syndicats, plusieurs Unions départementales et Fédérations CGT se sont inscrites dans ce processus.

Plusieurs dates d'actions sont prévues avec des rassemblements, des prises de paroles, des appels à la grève :

- ☞ le 10 septembre à Aix Gardanne,
- ☞ le 15 septembre à Vitrolles,
- ☞ le 17 septembre l'Appel National,
- ☞ le 22 septembre le golfe de Fos,
- ☞ le 24 septembre à Dunkerque,
- ☞ le 29 septembre à Marseille ,
- ☞ le 1 octobre à Avignon,
- ☞ le 6 octobre à Lyon,
- ☞ le 8 octobre dans le Valenciennois,
- ☞ le 13 octobre à Bourges,
- ☞ le 15 octobre à Orléans,
- ☞ le 17 octobre avec un Appel National et une manifestation à Paris.

**Pour que cette riposte générale et ses différentes actions organisées dans toutes ces régions soient prises en compte par les travailleurs, la FNIC-CGT appelle l'ensemble de ses Syndicats à participer massivement à tous les rassemblements en région en participant aux différentes actions revendicatives et appelle à la grève pour porter haut et fort l'ensemble de nos revendications.**

**DÈS MAINTENANT, IL EST DE NOTRE DEVOIR DE CONSTRUIRE  
CETTE RIPOSTE AVEC L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS.**